Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501224-20251215-2025_033-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

La Gouesnière

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°
2025/033

L'an deux mil vingt-cinq, le quinzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Joël HAMEL, Maire.
Présents et représentés : M. Christian BREXEL, Mme Nathalie LEGAC, M. Philippe HUE, Mme Catherine ECLIMONT, M. Gérard ADEUX, Mme PICCO Danièle, M. Daniel BUSSY, Mme Marylène BOURDAIS, M. Louis DESPRES, Mme Rozenn DONIO, Mme Soazig DUPLENNE, M. Maxime DURVILLE, Mme Anne HELBECQUE, M. Jean-Bernard LOISEL, Mme Brigitte REBOUT (donne pouvoir à M. Daniel BUSSY), M. Frédéric LEDUC et M. Philippe PARENT.
Absents : Mme Brigitte REBOUT et Mme Gwenola SIMON.
A été nommé secrétaire de séance : Mme Danièle PICCO.

Date de la convocation et d'affichage : 09/12/2025.

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	17	18	18

OBJET : REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPE DU PRET RELAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2025/018 du 15 mai 2025, relative à la contraction d'un prêt relais de 400 000.00 € auprès de la Banque Postale,
Vu l'avis favorable de la commission Administration générale en date du 02 décembre 2025,
Considérant le versement d'une partie des subventions attendues,

Contexte du Prêt
Afin de gérer les besoins de trésorerie engendrés par les travaux de construction de la salle socioculturelle « La Chaumière » et la rénovation de l'ancien presbytère en lieu intergénérationnel « La Ruche », la Commune avait contracté un prêt relais de 400 000 € auprès de la BANQUE POSTALE par délibération n° 2025/018 en date du 15 mai 2025.

Ce prêt n° 2025900383J00001 a été contracté au taux fixe de 4%, avait une date d'échéance fixée au 12 mai 2027. Il avait été souscrit dans l'attente du versement des subventions attendues de l'État, de la Région Bretagne, du Département d'Ille-et-Vilaine, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et le FCTVA.

Remboursement Partiel et Décision du Conseil
Suite au versement effectif d'une partie de ces subventions, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de procéder au remboursement partiel anticipé de cet engagement financier.
- En procédant au remboursement partiel anticipé du prêt relais auprès de la BANQUE POSTALE pour un montant de 250 000 €, le plus rapidement possible après la signature de la présente décision.
- En effectuant tout autre remboursement partiel à venir, au fur et à mesure de l'encaissement des subventions restantes.

Cette opération permet à la Commune de réduire son endettement et de minimiser les frais d'intérêts sur le prêt relais, optimisant ainsi la gestion des finances publiques liées aux projets « La Chaumière » et « La Ruche ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Frédéric LEDUC),

- **PROCÈDE au remboursement partiel anticipé du prêt relais auprès de la BANQUE POSTALE pour un montant de 250 000 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer tout autre remboursement partiel à venir, au fur et à mesure de l'encaissement des subventions restantes.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Joël HAMEL.

La secrétaire de séance, Danièle PICCO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.